

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Nos réf. : XO/IG/2023-11/39
Affaire suivie par la Direction Générale des Services
Tél. : 04.72.49.52.12
Fax : 04.37.20.16.25
dgs@mairie-grigny69.fr

Mesdames et Messieurs
les Conseillers municipaux

Objet : Réunion du Conseil Municipal

Grigny, le 10 novembre 2023

Madame, Monsieur,

chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous inviter à la prochaine réunion du Conseil Municipal qui se tiendra le :

VENDREDI 17 NOVEMBRE 2023

à 20 H 00

à l'Hôtel de Ville – salle Adrien DUTARTRE

dont l'ordre du jour figure ci-dessous :

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 29 septembre 2023

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RESSOURCES

- SMAGGA - Budgétisation de la contribution hors GEMAPI de la Ville

SERVICES TECHNIQUES

PATRIMOINE BÂTI

- Année 2022 - Société Publique Locale Opérateur de Services Energétiques Régional (SPL OSER) - Rapport des mandataires de la collectivité

SERVICES URBAINS ET SOLIDAIRES

POLITIQUE DE LA VILLE

- Année 2023 - Fonds Petits travaux - Gestion Sociale et Urbaine de Proximité (GSUP) - Convention de participation financière entre la Ville de Grigny et la Métropole de Lyon



SERVICES TECHNIQUES

ENVIRONNEMENT

- Année 2023 - Dispositif métropolitain de soutien à la stérilisation des chats errants par les communes - Convention d'attribution de subvention
- Années 2024-2025 - Société Protectrice des Animaux - Convention de fourrière, capture, enlèvement et garde des animaux

ATTRACTIVITÉ DE LA VILLE

SPORTS - VIE ASSOCIATIVE

- Grand Lyon - Utilisation des équipements sportifs mis à disposition pour l'Éducation Physique et Sportive obligatoire (EPS) - Avenant à la convention 2020-2026 entre la Métropole de Lyon, la Ville de Grigny et le collège Émile Malfroy
- Grand Lyon - Utilisation des équipements sportifs mis à disposition pour l'Éducation Physique et Sportive obligatoire (EPS) - Avenant à la convention 2020-2026 entre la Métropole de Lyon, la Ville de Grigny et le collège Saint Thomas Notre Dame

EDUCATION

PETITE ENFANCE

- Crèche des Griminy - Règlement de fonctionnement de l'Établissement d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE)

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- SITIV - Retrait de la commune de Pierre-Bénite du Syndicat Intercommunal des Technologies pour l'Information des Villes

RESSOURCES

- Année 2023 - Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) - Subvention complémentaire
- Mandat 2020-2026 - Délégations générales du maire - Modification de la délibération du 25 mai 2020
- Soutien à la proposition de loi visant à transformer la Métropole de Lyon, collectivité à statut particulier au sens de l'article 72 de la Constitution, en Établissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre à statut particulier - Vœu de la Ville de Grigny

INFORMATIONS DIVERSES

- DIA,
- Actes de gestion.

Je vous remercie de votre présence et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Bien Cordialement

Xavier ODO,
Maire

